

Question orale de Caroline Cassart, Députée,
à Willy Borsus, Vice-Président et Ministre de l'Economie,
du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation,
du Numérique, de l'Aménagement du territoire,
de l'Agriculture, concernant
Les Assises de la Terre

Monsieur le Ministre,

L'accès à la terre et le coût de celle-ci est un problème à la fois profond et transversal qui touche notre agriculture wallonne. En 2021, la commission de l'Agriculture de ce Parlement a auditionné plusieurs acteurs sur la problématique de l'accès au foncier.

Dans la foulée de ces auditions, vous aviez annoncé vouloir lancer les Assises de la Terre dans l'objectif de consulter l'ensemble des parties prenantes et d'identifier des pistes de solution pour garantir l'accès au foncier aux agriculteurs de manière générale et aux jeunes plus particulièrement. C'est une problématique réelle pour la survie de notre agriculture familiale et c'est pourquoi je salue votre initiative.

Vous avez annoncé que votre équipe et la Direction de l'aménagement foncier rural du SPW ARNE travaillaient dans l'optique d'un évènement en septembre 2022. Monsieur le Ministre, que faites-vous pour l'organisation de ces Assises? Le timing initialement annoncé pourra-t-il être tenu? Quelles formes prendront ces Assises de la Terre? Quelles actions concrètes menez-vous avec les différentes parties prenantes?

Je vous remercie.

La réponse du Ministre :

Mesdames les Députées, Monsieur le Député, depuis plusieurs mois, et à ma demande, mon administration, plus précisément – comme vous l’avez cité – la Direction de l’aménagement foncier rural, travaille sur l’importante question de l’accès au foncier agricole.

L’administration dans la foulée des travaux menés par votre commission a produit un certain nombre d’analyses et documents.

Notons par exemple une analyse des outils de gestion foncière mis en place dans les régions et pays limitrophes, ainsi que leur transposabilité éventuelle à l’échelle de la Wallonie.

Deuxièmement, une note de synthèse présentant d’une part les grands enseignements des rencontres des acteurs de terrain réalisées par la DAFoR au cours des premiers mois de 2022 et d’autre part le projet de réforme foncière français, notamment. Je cite les exemples principaux.

À l’heure actuelle, mon équipe et moi-même continuons à effectuer des rencontres sur le terrain, des consultations informelles et autres analyses, afin de préparer au mieux les Assises.

Celles-ci se dérouleront en trois demi-journées, les 16, 21 et 29 novembre prochains. Les invitations arrivent, si elles ne sont pas déjà arrivées dans votre boîte mail. Bien évidemment, les membres de cette commission sont chaleureusement invités.

Nous allons y aborder différents aspects, dont trois liés au foncier :

- La gestion des terres : les différents systèmes fonciers qui existent.
- La transmission : le faire-valoir direct et le faire-valoir indirect, et cetera.
- La préservation du foncier en quantité: des aspects liés à d’autres volets de mes compétences – mais pas uniquement –, l’aménagement du territoire et les utilisations concurrentes de l’espace agricole foncier.

Le programme plus détaillé vous parviendra sous peu, de manière à ce que les parties prenantes puissent contribuer aussi effectivement que possible à ces Assises de la Terre, nonobstant et complémentirement au travail préparatoire approfondi, mené par mon administration, par mon équipe et dans la foulée des travaux que votre commission avez eu l’occasion de mener.

Les structures et organisations invitées à prendre part aux Assises l’ont été sur la base, soit de leur fonction – il s’agit du Parlement, de votre commission –, soit de leur expertise, soit de leur représentativité : organisations syndicales, universités, hautes écoles, organisations environnementales, avocats et notaires spécialisés dans les matières agricoles, et cetera.

L’objectif est, bien entendu, à l’issue de ces Assises, de dégager des mesures concrètes pour nos agriculteurs, en lien avec ma collègue en charge du volet de compétences que vous avez rappelé, Madame Schyns. J’avoue que je nourris de véritables ambitions – même si la matière

est extrêmement complexe – pour ces rencontres que je souhaite constructives et portées vers l'intérêt des acteurs concernés.

Concernant le bail à ferme, et les questions préjudicielles posées dans le cadre des baux oraux et des baux écrits, nous sommes toujours en attente d'un retour de la Cour constitutionnelle. Cet élément serait évidemment important pour franchir une étape supplémentaire en ce qui concerne une évaluation – même partielle – du bail à ferme.

Je rappelle que la nouvelle loi sur le bail à ferme est par ailleurs jeune. Elle est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2020 seulement. Il n'est donc pas souhaitable, de mon point de vue et à ce stade, d'avancer dans une réflexion globale d'évaluation du bail à ferme. Cela dit, s'il y a des éléments plus particuliers – en plus de l'arrêt de la Cour constitutionnelle –, ils doivent retenir notre attention.

Les Assises de la Terre nous donneront certainement une tendance concernant ce point précis. C'est-à-dire : quid du bail à ferme, quid de l'adaptation de celui-ci, quid des réactions qui nous viennent des pouvoirs publics propriétaires de biens ruraux ? En résumé, je ne souhaite pas de modification globale, c'est trop tôt, mais tenons compte de l'arrêt de la Cour de constitutionnelle et des éléments plus précis. N'hésitons pas à les mettre sur la table, dès le moment où ils sont déjà clairs dans l'analyse ou dans les résultats qu'ils portent à ce stade en 2022.

Concernant la question de M. Fontaine, mon équipe a eu très récemment, à ma demande, un contact avec une représentante du groupe Colruyt. Le groupe m'indique n'avoir pas acquis de terres agricoles depuis 2020 ; je parle pour la Wallonie. Lors de cet entretien, nous avons rappelé au groupe Colruyt – j'aurai l'occasion d'avoir un entretien direct avec Jef Colruyt également dans les prochaines semaines – notre attachement au bail à ferme et au principe de liberté de culture. Le bail à ferme permet d'assurer à l'agriculteur de conserver ses terres et de se projeter dans une période qui soit suffisamment longue. Cela l'empêche aussi d'être mis sous pression lorsque des contrats d'année en année doivent être renouvelés. Il n'y a pas cette stabilité qui est inhérente à un projet agricole raisonnable.

En effet, même si le groupe veut s'inscrire dans une démarche de durabilité et augmenter la part des produits locaux dans ses magasins – je tiens à le souligner positivement –, il est clair que le schéma d'acquisition des terres n'est pas un schéma où cette liberté culturelle et cette durée existent. Comme vous l'avez souligné, les agriculteurs ne sont pas sous bail à ferme et sont donc dans une situation que je considère comme précaire, déséquilibrée. Ils doivent produire ce que le groupe souhaite, même si j'insiste sur l'élément durabilité et valorisation de produits de chez nous dans les enseignes. Nonobstant cela, cette liberté de cultiver n'existe pas. Par ailleurs, il y a des éléments de tension probable entre les choix que l'agriculteur souhaiterait poser et les choix du propriétaire.

Nous ne devons pas, sous prétexte du local, exploiter nos agriculteurs et les mettre dans des situations de pressions qui seraient insupportables. L'achat de terres par un certain nombre de grands groupes impacte le prix des terrains... Qui peut rivaliser avec un certain nombre de grandes sociétés, celle-là ou d'autres ? Qui, issu du monde agricole ou petit propriétaire, peut rivaliser avec un certain nombre d'interlocuteurs de cette nature ?

Il en va de même pour certains – ce n'est pas le cas ici – qui utiliseraient l'acquisition de terres pour faire une forme de *green washing* de leur activité. Je suis aussi attentif à ce volet-là.

Tout le monde sait à quel point – vous venez d'évoquer les Assises de la terre – les prix du foncier explosent. C'est encore plus le cas aujourd'hui, notamment lorsque j'observe le baromètre de l'évolution du coût des terres agricoles et des sommes qui sont, dans certains cas – ou même très souvent –, tout à fait inatteignables, voire franchement exorbitantes.

On ne peut pas reprocher aux vendeurs ni aux membres de la famille ou des fratries de valoriser leurs biens dans les meilleures conditions financières, mais il est clair que c'est tout notre modèle agricole qui est en danger si l'on ne parvient pas à cadrer cette évolution.

Il me paraît important que les agriculteurs restent maîtres de leurs pratiques agricoles, de leurs choix de culture – qu'ils soient en conventionnel, en bio, en différencié – et qu'ils puissent même déployer leur métier d'agriculteur sans être contraints à telle ou à telle autre spéculation.

Il faut également s'assurer que les prix payés aux agriculteurs soient corrects et permettent de rémunérer le travail et les investissements.

On le sait, la stratégie du groupe est une stratégie qui n'est pas simple – je tiens aussi à mesurer toute la difficulté – puisqu'il y a en même temps une pression sur la consommation, une pression sur le prix de vente, donc sur le prix d'achat du consommateur. Il est évident que l'on doit trouver une forme d'équilibre dans le cadre de cette propriété de terres par rapport à ces éléments, qu'ils soient de valorisation dans la chaîne alimentaire, mais d'agriculteur.

Pourquoi n'a-t-on pas fait les Assises de la terre en septembre, et qu'on les fait en novembre ? Ce n'est pas que nous ayons été dissipés ou que nous n'ayons pas mis toute l'énergie nécessaire, mais dans le même temps un certain nombre de consultations et de concertations complémentaires étaient nécessaires. Je préférerais faire les choses – même avec un décalage d'un mois – de façon aussi circonstanciée que possible plutôt que de m'enfermer nécessairement dans l'agenda de la fin du mois de septembre.